

C A N A D A

PROVINCE DE QUÉBEC

MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DES LAURENTIDES

MUNICIPALITÉ DE LAC-TREMBLANT-NORD

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Lac-Tremblant-Nord, sous la présidence de la mairesse, tenue le 8 mars 2025, à 14 h 17 en présentielle et par visioconférence au 454 chemin Lac-Tremblant-Nord, Lac-Tremblant-Nord, et à laquelle sont présents les membres suivants formant le quorum :

Madame la mairesse Kimberly Meyer

Conseillère: Madame Barbara McDonald

Conseillers :

Monsieur Peter Richardson

Monsieur Jean Cloutier

Monsieur Philippe Couture

Monsieur Christian de Varennes

Monsieur le conseiller Eric Lessard est absent.

Mme Stéphanie Carriere, directrice générale et greffière-trésorière est également présente.

Ouverture de la séance, constatation du quorum et mot d'ouverture de la mairesse de la municipalité à 14 h 17.

1. Résolution 2025-03-26 - Adoption de l'ordre du jour;

1. *Adoption de l'ordre du jour;*

2. *Période de questions orales des personnes présentes et spécifiques à l'ordre du jour à l'exception des points reliés à la correspondance;*

3. *Dépôt et adoption du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 8 février 2025 et la séance extraordinaire du 26 février 2025;*

4. *Ratification des paiements exécutés par chèque;*

5. *Rapports de la Mairesse :*

- *Lac-Tremblant-Nord;*
- *Conseil des Maires de la MRC des Laurentides;*
- *Mont-Tremblant;*
- *Rapport des comités Agglo.*

6. *Proposition établissant les orientations du conseil sur les sujets qui doivent faire l'objet de délibérations lors de la prochaine séance du conseil de l'agglomération de Mont-Tremblant;*

7. *Règlements :*

7.1 *Adoption du second projet de règlement 2025-01 modifiant le règlement 2021-02 relatif au zonage*

8. *Résolutions :*

8.1 *Signature de contrat de travail avec l'adjointe au service de l'urbanisme, en*

environnement et des travaux publics

8.2 Adoption de la politique de municipalisation des chemins municipaux de Lac-Tremblant-Nord

8.3 Soutien à la ville de Blainville concernant l'opposition à la volonté gouvernementale d'exproprier des terres protégées au profit d'intérêts étrangers

8.4 Achat de nettoyeur haute pression électrique chauffé pour le lavage des bateaux à la marina PLTN

9. Rapport des comités :

9.1 Comité des finances et administration :

9.1.1 États des revenus et des dépenses pour la période se terminant 28 février 2025.

9.2 Comité consultatif en urbanisme :

9.2.1 Demande DPAGL250004, demande de permis pour l'agrandissement du bâtiment principal, matricule 1525-19-1507, lot 5 011 267 du cadastre du Québec;

9.2.2 Dépôt du procès-verbal : 27 janvier 2025

10. Acceptation de correspondance;

11. Affaires nouvelles;

12. Période d'intervention des membres du conseil;

13. Deuxième période de questions;

14. Clôture et levée de la séance.

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Philippe Couture

ET RÉSOLU :

D'ADOPTER l'ordre du jour proposé avec dispense de lecture.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2. Période de questions orales des personnes présentes et spécifiques à l'ordre du jour à l'exception des points reliés à la correspondance.

3. Résolution 2025-03-27- Séance ordinaire du 8 février 2025 et séance extraordinaire du 26 février 2025

PRENANT ACTE QU'une copie des procès-verbaux ont été remis à chacun des conseillers au moins 24 heures avant la présente réunion, conformément à la Loi.

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Christian de Varennes

ET RÉSOLU :

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire du 8 février 2025 et le procès-verbal de la séance extraordinaire du 26 février 2025.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

4. Résolution 2025-03-28 - Ratification du journal de décaissement

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Jean Cloutier

ET RÉSOLU :

DE RATIFIER le journal de décaissements pour la période du 1^{er} février au 28 février 2025 et d'approuver et de confirmer les déboursés effectués pendant cette même période pour une somme totale de 37 052,15 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

5. Rapports de la mairesse:

- a. Lac-Tremblant-Nord;
- b. Conseil des Maires de la MRC des Laurentides;
- c. Ville de Mont-Tremblant; et
- d. Rapport des comités Agglo.

6. Résolution 2025-03-29 - Proposition établissant les orientations du conseil sur les sujets qui doivent faire l'objet de délibérations au conseil de l'agglomération de Mont-Tremblant

CONSIDÉRANT l'exposé de la Mairesse sur les sujets inscrits à l'ordre du jour de la prochaine séance du conseil d'agglomération de la Ville de Mont-Tremblant et la position qu'elle entend prendre sur chacun de ces sujets, conformément à l'article 61, 2^e alinéa de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations L. Q. c.29*;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Peter Richardson

ET RÉSOLU :

DE MANDATER la Mairesse ou le maire suppléant à prendre toutes les décisions qu'elle jugera appropriées sur les sujets énumérés à l'ordre du jour de la séance du conseil d'agglomération du 10 mars 2025 déposé par la Mairesse séance tenante, en se basant sur l'information présentée lors de la présente séance et ce, dans le meilleur intérêt de la municipalité de Lac-Tremblant-Nord et de ses citoyens.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

7. Règlements :

7.1 Résolution 2025-03-30 - Adoption du second projet de règlement 2025-01 modifiant le règlement 2021-02 relatif au zonage

CONSIDÉRANT QU'UN avis de motion a été régulièrement donné lors de la séance du 26 février 2025;

CONSIDÉRANT QUE le premier projet de règlement a été déposé lors de la séance extraordinaire le 26 février 2025;

CONSIDÉRANT la tenue d'une consultation publique le 8 mars 2025;

CONSIDÉRANT QU'une copie du présent règlement a été transmise à tous les membres du conseil municipal avant ce jour, une dispense de lecture est accordée;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Philippe Couture

ET RÉSOLU :

D'ADOPTER le second projet de règlement 2025-01 modifiant le règlement 2021-02 relatif au zonage.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

8.Administration

8.1 Résolution 2025-03-31 - Signature de contrat de travail avec adjointe au service de l'urbanisme, en environnement et des travaux publics

CONSIDÉRANT la nécessité de créer le poste d'adjointe au service de l'urbanisme, en environnement et des travaux publics afin de mieux desservir les citoyens de Lac-Tremblant-Nord;

CONSIDÉRANT les candidatures reçues;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame la conseillère Barbara McDonald

ET RÉSOLU :

QUE le conseil embauche Madame Geneviève Léonard à titre d'adjointe au service de l'urbanisme, en environnement et des travaux publics

QUE la directrice générale soit mandatée à signer le contrat de travail.

QUE Madame Geneviève Léonard soit désignée comme fonctionnaire désignée de la municipalité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

8.2 Résolution 2025-03-32 - Adoption de la Politique de municipalisation des chemins municipaux conformes de Lac-Tremblant-Nord

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Lac-Tremblant-Nord possède un territoire constitué de montagnes et de lacs autour desquels se sont auparavant érigées des habitations notamment de villégiature ;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil municipal sont d'avis qu'il est nécessaire d'adopter une politique de municipalisation des chemins privés conformes à la réglementation municipale ;

CONSIDÉRANT QU'IL est nécessaire et dans l'intérêt public de revoir, préciser et encadrer dans une politique municipale les normes et modalités de transfert des chemins privés conformes à la Municipalité, afin de s'assurer, lors de l'acceptation par la Municipalité, qu'ils soient sécuritaires, durables et garantis ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalisation des chemins privés conformes offre des avantages indéniables aux propriétaires ayant frontage sur le chemin, tels que la réduction des coûts d'entretien annuels (e.g. déneigement, nivelage, abat-poussière, etc.) ainsi qu'une amélioration de la sécurité des Demandeurs et citoyens de la Municipalité grâce à un meilleur accès des services d'urgences aux immeubles sur le territoire.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Peter Richardson

ET RÉSOLU :

D'ADOPTER la politique de municipalisation des chemins privés conformes de la municipalité de Lac-Tremblant-Nord.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

8.3 Résolution 2025-03-33 - Soutien à la ville de Blainville concernant l'opposition à la volonté gouvernementale d'exproprier des terres protégées au profit d'intérêts étrangers

CONSIDÉRANT le principe d'autonomie municipale, lequel est reconnu par le gouvernement du Québec et permet à chaque municipalité d'aménager et de développer son territoire en considération des enjeux économiques, sociaux, culturels et environnementaux qu'elle définit ;

CONSIDÉRANT l'intention du gouvernement du Québec de bafouer ce principe en expropriant des terres protégées afin de les consacrer à une vocation industrielle, plus spécifiquement à l'enfouissement de déchets dangereux par l'entreprise Stablex ;

CONSIDÉRANT que cette entreprise dispose déjà d'espaces qui lui ont été attribués et qui lui permettent de perpétuer ses opérations pour les 25 prochaines années ;

CONSIDÉRANT que les activités de l'entreprise ont déjà dégradé la majorité de l'espace qui lui a été désigné et qu'elle compte laisser cette espace dans son état de dégradation ;

CONSIDÉRANT que cette entreprise souhaite maintenant poursuivre ses activités en plein cœur du complexe de la Grande Tourbière de Blainville qui s'étend sur un territoire de plus de 500 hectares ;

CONSIDÉRANT que ce territoire rassemble l'essentiel des réservoirs de biodiversité terrestre du Grand Montréal;

CONSIDÉRANT que le BAPE a recommandé de refuser le projet de l'entreprise en 2023;

CONSIDÉRANT que le gouvernement du Québec souhaite accorder ce privilège à l'entreprise appartenant à des intérêts américains situés à Phoenix (AZ), alors que des milliers d'entreprises et d'emplois sont mis en péril par les politiques protectionnistes des États-Unis d'Amérique ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Jean Cloutier

ET RÉSOLU :

DE SOUTENIR la demande de la ville de Blainville au gouvernement du Québec de renoncer immédiatement à sa volonté d'exproprier les terres protégées situées sur le territoire de la municipalité de Blainville au profit d'une multinationale américaine ;

DE DEMANDER au gouvernement du Québec de réitérer son engagement pour le respect du principe d'autonomie municipale et pour la responsabilité dévolue aux municipalités d'aménager et développer leur territoire.

DE TRANSMETTRE une copie de la résolution adoptée directement au cabinet du premier ministre, M. François Legault, au premierministre@quebec.ca avec le Conseil des préfets et des élus de la région des Laurentides (CPERL) en copie conforme.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

Résolution 2025-03-34 - Achat de nettoyeur haute pression électrique chauffé pour le lavage des bateaux à la marina PLTN

CONSIDÉRANT le besoin d'acheter un nettoyeur haute pression électrique chauffé pour le lavage des bateaux à la marina PLTN;

CONSIDÉRANT la nécessité d'acheter un nettoyeur haute pression qui utilise de l'eau chaude et qui est plus respectueux de l'environnement que le modèle actuellement utilisé ;

CONSIDÉRANT l'âge de l'équipement existant à la marina;

CONSIDÉRANT la possibilité d'utiliser les fonds du parc pour acheter le nettoyeur haute pression;

CONSIDÉRANT la soumission reçue de Hotsy et les autres coûts d'électricité, de gaz et d'installation pour un montant maximum de 20 000 \$.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR: Monsieur le conseiller Peter Richardson

ET RÉSOLU:

D'AUTORISER l'achat d'un nettoyeur haute pression chauffé pour le lavage des bateaux à la marina PLTN pour un prix maximum de 20 000 \$ payer à même les fonds de parc de la municipalité;

D'AUTORISER la directrice générale et greffière-trésorière de signer tout document requis afin de procéder à l'achat du nettoyeur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

9. Rapport des comités

9.1 Comité des finances et administration : états des revenus et des dépenses pour la période se terminant le 28 février 2025

9.2 Comité consultatif en urbanisme :

9.2.1 Résolution 2025-03-35 - Demande DPAGL250004, demande de permis pour l'agrandissement du bâtiment principal, matricule 1525-19-1507, lot 5 011 267 du cadastre du Québec;

CONSIDÉRANT le dépôt d'une demande de permis pour l'agrandissement du bâtiment principal et des documents produits ;

CONSIDÉRANT l'examen de cette demande par les membres du comité consultatif en urbanisme selon tous les objectifs critères établis au règlement sur les PIIA ;

CONSIDÉRANT l'examen de la demande par la directrice de l'urbanisme ;

CONSIDÉRANT que le projet consiste à hiverner la galerie actuelle attenante à la résidence principale;

CONSIDÉRANT que les dimensions et revêtements extérieurs demeurent inchangés;

CONSIDÉRANT la recommandation du CCU;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame la conseillère Barbara McDonald

ET RÉSOLU :

D’APPROUVER la demande d’agrandissement, les documents fournis en support à la demande dont les plans datant de 2002 utilisés lors de la construction à être annotés par la firme Design 89 pour les travaux projetés sur la véranda.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ.

9.2.2 Dépôt du procès-verbal : 27 janvier 2025

10. Acceptation de correspondance : --

11. Affaires nouvelles : --

12. Période d’intervention des membres du conseil : --

13. Période de questions :

14. Résolution 2025-03-36 - Clôture et levée de la séance

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Jean Cloutier

ET RÉSOLU :

QUE la séance soit levée à 14 h 41.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ.

Kimberly Meyer
Mairesse

Stephanie Carriere
Directrice Générale et greffière - trésorière